

Les frais d'inscription aux cours et examens pour l'obtention des permis provisoires et définitifs ainsi que les émoluments pour les décisions en matière d'équivalence sont fixés comme suit :

Formation machiniste

M1 Cours de base	y compris permis provisoire et examen théorique	CHF 1'750.00
----------------------------	---	---------------------

<i>Annulation jusqu'à 15 jours ouvrables avant le début du cours</i>	<i>CHF 00.00</i>
<i>Annulation entre 15 jours ouvrables et le 1^{er} jour de cours</i>	<i>CHF 1'750.00</i>
<i>Absence sans annulation</i>	<i>CHF 1'750.00</i>

M2 – M7 Cours spécifique de base M2-M7	Formation obligatoire	CHF 850.00
+ supplément catégorie bloc M2 M3 M4 M6	formation module à choix	CHF 900.00
+ supplément catégorie M5		CHF 350.00
+ supplément catégorie M6		CHF 350.00
+ supplément catégorie M7		CHF 350.00
Les frais de l'examen théorique sont compris dans le prix de chaque module		

<i>Annulation jusqu'à 15 jours ouvrables avant le début du cours</i>	<i>CHF 00.00</i>
<i>Annulation entre 15 jours ouvrables et le 1^{er} jour de cours spécifique de base M2-M7</i>	<i>CHF 850.00</i>
<i>Absence sans annulation cours spécifique de base M2-M7</i>	<i>CHF 900.00</i>
<i>Annulation entre 15 jours ouvrables et le 1^{er} jour de cours spécifique pour supplément de catégories et absence sans annulation</i>	<i>CHF 350.00 / par module</i>

Examens pratiques

Examen pratique, Centre PASEC M1	prix par catégorie, y compris l'établissement du permis définitif	CHF 500.00
Examens pratiques Centre PASEC Sierre Catégories M2,M3,M4,M6	prix par catégorie, y compris l'établissement du permis définitif	CHF 450.00
Examens sur le chantier Catégories M5,M7	prix pour une machine prix pour chaque machine supplémentaire	CHF 450.00 CHF 250.00

Autres

Etablissement d'un nouveau permis provisoire	CHF 150.00
Duplicata (permis provisoire ou définitif)	CHF 50.00
Edition d'un nouveau permis définitif, ajout de catégories	CHF 120.00
Analyse du dossier pour formation équivalente	CHF 500.00
La prolongation du permis provisoire est comprise dans les frais de formation	

En cas de non-paiement de ces sommes, le candidat ne peut se présenter aux cours dispensés et aux examens afférents.

Ces taxes seront régulièrement adaptées, en tenant compte des subventions accordées, aux coûts effectifs nécessaires à l'organisation des cours et examens et à la délivrance des permis y relatifs.